

0667

Paris, le 20/6/2022

Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur EL AYACHI en qualité de chef d'établissement du Lycée LOUIS MASSIGNON à compter du 01/09/2020

Décide :

Article 1er : Monsieur EL AYACHI est autorisé à signer les actes afférents au marché de prestations de transport scolaire avec la société ZENITH PASSENGER TRANSPORT pour un montant en AED de 3 736 000 soit l'équivalent de 841 347 euros.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Le Directeur de L'AEFE
Olivier BROCHET


Olivier BROCHET